



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE MONT-ROYAL LE MARDI 18 FÉVRIER 2025 À 19 h, AU 90, AVENUE ROOSEVELT

Présents :

Le maire: Peter J. Malouf

les conseillers: Antoine Tayar
Maryam Kamali Nezhad
Daniel Pilon
Maya Chammas
Julie Halde
Caroline Decaluwe
Sébastien Dreyfuss
Sophie Séguin

formant quorum

et

Alexandre Verdy, Greffier
Magali Lechasseur, Greffière adjointe

- À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter. Les votes à l'unanimité sont donc des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

1. Ouverture de la séance et mots du maire et des membres du conseil

Le maire ouvre la séance à 19 h et souhaite la bienvenue aux gens dans la salle et à ceux visionnant la séance en webdiffusion. De plus, les membres du conseil informent le public des sujets et des événements passés ou à venir.

2. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 25-02-04

Objet : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition du conseiller Antoine Tayar, appuyé par le conseiller Sébastien Dreyfuss, il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 18 février 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 25-02-04

Subject: Adoption of Agenda

It was moved by Councillor Antoine Tayar, seconded by Councillor Sébastien Dreyfuss, and resolved:

To adopt the agenda of the Regular Meeting of February 18, 2025.

CARRIED UNANIMOUSLY

3. Période de questions du public

Le maire ouvre la première période de questions à 19 h 22, il répond aux questions de 6 citoyens et la période de questions se termine à 19 h 45.

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 janvier 2025 et de la séance extraordinaire du 11 février 2025

RÉSOLUTION N° 25-02-05

Objet : Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 janvier 2025 et de la séance extraordinaire du 11 février 2025

ATTENDU QUE copies du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 janvier 2025 et de la séance extraordinaire du 11 février 2025 du conseil municipal de Ville de Mont-Royal ont été remises à chaque membre du conseil dans le délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, le greffier est dispensé d'en faire la lecture ;

Sur proposition du conseiller Daniel Pilon, appuyé par la conseillère Maya Chammas, il est résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 janvier 2025 et de la séance extraordinaire du 11 février 2025 du conseil municipal de Ville de Mont-Royal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 25-02-05

Subject: Adoption of Minutes of the Regular Meeting of January 21, 2025, and the Special Meeting of February 11, 2025

WHEREAS copies of the minutes of the Town of Mount Royal Council Regular Meeting of January 21, 2025, and the Special Meeting of February 11, 2025, have been delivered to each member of Council within the time prescribed by section 333 of the Cities and Towns Act, the Town Clerk shall be dispensed with the reading thereof;

It was moved by Councillor Daniel Pilon, seconded by Councillor Maya Chammas, and resolved:

To adopt the Minutes of the Town of Mount Royal Council Regular Meeting of January 21, 2025, and the Special Meeting of February 11, 2025.

CARRIED UNANIMOUSLY

5. Dépôt de documents :

- .1 Liste des commandes -20 000\$
- .2 Liste des commandes -50 000\$
- .3 Liste des achats sans émission de bons de commande
- .4 Liste des chèques et dépôts directs
- .5 Rapport - Ressources humaines
- .6 Permis et certificats

6. Mise à jour de la politique de reconnaissance et de soutien des organismes communautaires et de loisirs

RÉSOLUTION N° 25-02-06

Objet : Mise à jour de la politique de reconnaissance et de soutien des organismes communautaires et de loisirs

Sur proposition de la conseillère Julie Halde, appuyé par la conseillère Sophie Séguin, il est résolu :

D'autoriser et d'approuver la mise à jour de la politique de reconnaissance et de soutien des organismes communautaires et de loisirs telle que révisée afin de définir les formes de soutien offert par la Ville aux organismes œuvrant sur son territoire ;

RESOLUTION NO. 25-02-06

Subject: Update to the Recognition and Support Policy for community and recreation organizations

It was moved by Councillor Julie Halde, seconded by Councillor Sophie Séguin, and resolved:

To authorize and to approve the updates to the Recognition and Support Policy for Community organizations as revised to outline the types of support provided to community organizations operating within the Town of Mount Royal territory;

D'appliquer et de gérer la politique avec les organismes selon les critères établis dans la politique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To apply and to manage the policy with the community organizations as per the established criteria.

CARRIED UNANIMOUSLY

7. Nomination au comité sur le développement durable et changements climatiques

RÉSOLUTION N° 25-02-07

Objet : Nomination au comité sur le développement durable et changements climatiques

Sur proposition du conseiller Antoine Tayar, appuyé par la conseillère Maya Chammas, il est résolu :

De nommer les conseillers Maryam Kamali Nezhad, Caroline Decaluwe, Daniel Pilon et Sébastien Dreyfuss comme membres élus au comité sur le développement durable et les changements climatiques et de fixer la durée de leur mandat jusqu'au 30 septembre 2025.

De nommer les citoyens suivants au comité sur le développement durable et les changements climatiques et de fixer la durée de leur mandat jusqu'au 28 février 2026 : district 1 : Danièle Adib Chidiac, district 2 : Michèle Houle, district 3 : Fannie Pelletier, district 4 : Mirine Cho, district 5 : Chantal Sabourin, district 6 : Félix-Antoine Cloutier, district 7 : Anne-Sophie Tétreault et district 8 : Alexandre Cassis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 25-02-07

Subject: Appointment to the committee on sustainable development and climate change

It was moved by Councillor Antoine Tayar, seconded by Councillor Maya Chammas, and resolved:

To appoint councillors Maryam Kamali Nezhad, Caroline Decaluwe, Daniel Pilon and Sébastien Dreyfuss as elected members of the committee on sustainable development and climate change and to establish the duration of their mandate until September 30, 2025.

To appoint the following residents to the committee on sustainable development and climate change and to establish the duration of their mandate until February 28, 2026: district 1: Danièle Adib Chidiac, district 2: Michèle Houle, district 3: Fannie Pelletier, district 4: Mirine Cho, district 5: Chantal Sabourin, district 6: Félix-Antoine Cloutier, district 7: Anne-Sophie Tétreault et district 8: Alexandre Cassis.

CARRIED UNANIMOUSLY

8. Opposition à un règlement d'emprunt de l'agglomération

RÉSOLUTION N° 25-02-08

Objet : Opposition à un règlement d'emprunt de l'agglomération

ATTENDU QUE le 23 janvier 2025, l'Agglomération de Montréal a adopté le Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ afin de financer l'acquisition de terrains dans le cadre du projet quartier Namur-Hippodrome (le « Règlement ») ;

ATTENDU QUE selon la Ville de Mont-Royal, l'agglomération de Montréal n'avait pas le pouvoir, tant en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* qu'en vertu du Décret 1229-2005, d'adopter le Règlement ;

ATTENDU QUE selon la Ville de Mont-Royal, le Règlement est déraisonnable en ce qu'il fait notamment supporter un fardeau fiscal aux Villes liées, sans préciser les projets et aménagements visés par le Règlement qui devront être assumés par l'Agglomération ;

RESOLUTION NO. 25-02-08

Subject: Contestation of an agglomeration borrowing by-law

WHEREAS on January 23, 2025, the Montreal Agglomeration adopted the By-law authorizing a loan of \$20,000,000 to finance the acquisition of land for the Namur-Hippodrome project (the "By-law");

WHEREAS, according to the Town of Mount Royal, the Montreal Agglomeration did not have the authority, either under the Act respecting the exercise of certain municipal powers in certain urban agglomerations or under Decree 1229-2005, to adopt the By-law;

WHEREAS, according to the Town of Mount Royal, the By-law is unreasonable in that it imposes a tax burden on related municipalities, without specifying which projects and developments covered by the By-law are to be assumed by the Agglomeration;

ATTENDU QU'au surplus, et de façon non limitative, le Règlement est imprécis, incomplet et inintelligible en ce qu'aucun élu municipal ou personne normalement intelligente ne peut saisir leur véritable portée à leur seule lecture ;

ATTENDU QUE tous les représentants des municipalités membres de l'Association des municipalités de banlieue (AMB/ASM) et qui étaient présents lors de la séance du Conseil d'agglomération de Montréal se sont opposés à l'adoption du Règlement ;

ATTENDU QUE dans les circonstances, la Ville de Mont-Royal veut entreprendre des procédures devant les instances concernées afin que le Règlement ne puisse pas entrer en vigueur ou soit annulé.

Sur proposition du conseiller Daniel Pilon, appuyé par le conseiller Antoine Tayar, il est résolu :

De confier un mandat au cabinet Prévost Fortin D'Aoust Avocats afin de déposer auprès de la Commission municipale du Québec l'opposition de la Ville de Mont-Royal au Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ afin de financer l'acquisition de terrains dans le cadre du projet quartier Namur-Hippodrome et de déposer une demande à la Cour supérieure pour faire déclarer la nullité de ce règlement ainsi que de la représenter et de réaliser toutes les démarches nécessaires dans ces instances ;

De mandater le représentant de la Ville qui siège sur le conseil l'Association des municipalités de banlieue (AMB/ASM) pour suivre lesdites procédures ;

D'autoriser une dépense maximale de 4 000 \$ d'honoraires professionnels pour donner effet à la présente résolution ;

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02-131-00-412

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Demande de subvention au Programme d'aide au compostage domestique et communautaire - Volet 4

RÉSOLUTION N° 25-02-09

Objet : Demande de subvention au Programme d'aide au compostage domestique et communautaire - Volet 4

Sur proposition du conseiller Sébastien Dreyfuss, appuyé par la conseillère Caroline Decaluwe, il est résolu :

D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au Programme d'aide au compostage domestique et communautaire - Volet 4 ;

WHEREAS, furthermore, the By-law is imprecise, incomplete and unintelligible in that no elected municipal official or normally intelligent person can grasp its true scope on a single reading;

WHEREAS all the representatives of the member municipalities of the Association of Suburban municipalities (AMB/ASM) who were present at the meeting of the Conseil d'agglomération de Montréal, opposed the adoption of the By-law;

WHEREAS under the circumstances, the Town of Mount Royal wishes to initiate proceedings before the appropriate authorities to prevent the By-law from coming into force or to have it rescinded.

It was moved by Councillor Daniel Pilon, seconded by Councillor Antoine Tayar, and resolved:

To give a mandate to Prévost Fortin D'Aoust Avocats to file with the Commission municipale du Québec the Town of Mount Royal's opposition to the By-law authorizing a loan of \$20,000,000 to finance the acquisition of land for the Namur-Hippodrome project, and to file an application with the Superior Court to have the By-law declared null and void, and to represent the Town and take all necessary steps in these proceedings;

To mandate the Town representative sitting on the board of the Association des municipalités de banlieue (AMB/ASM) to follow said proceedings;

To authorize a maximum expenditure of \$4,000 in professional fees to give effect to this resolution;

To charge this expenditure to budget item 02-131-00-412

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION NO. 25-02-09

Subject: Grant application - Program "Aide au compostage domestique et communautaire - Volet 4"

It was moved by Councillor Sébastien Dreyfuss, seconded by Councillor Caroline Decaluwe, and resolved:

To authorize the submission of a grant application to the program "Aide au compostage domestique et communautaire - Volet 4";

De désigner Mme Diem Bui, cheffe de section - Environnement, pour compléter tous les documents relatifs à cette demande et d'autoriser la directrice générale à signer les documents relatifs à cette demande ;

D'assumer les frais excédentaires à la subvention dans l'élargissement de la collecte des matières organiques aux habitations multifamiliales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To authorize Mrs. Diem Bui, Head of Section - Environment to complete all documents required for this application and to authorize the Town manager to sign the pertinent documents related to this request;

To assume any additional fees not covered by the grant in the extension of the organic waste collection to multi-family housing.

CARRIED UNANIMOUSLY

10. Ratification des débours pour la période du 1^{er} janvier au 31 janvier 2025

RÉSOLUTION N° 25-02-10

Objet : Ratification des débours pour la période du 1^{er} janvier au 31 janvier 2025

Sur proposition de la conseillère Sophie Séguin, appuyé par la conseillère Julie Halde, il est résolu :

De confirmer et d'approuver les débours visant la période 1^{er} janvier au 31 janvier 2025 :

Masse salariale : 2 490 965 \$

Fournisseurs et autres paiements : 2 714 580 \$

Assurances : 33 279 \$

Frais de financement : 41 \$

Total des déboursés : 5 238 865 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 25-02-10

Subject: Ratification of disbursements for the period of January 1st to January 31, 2025

It was moved by Councillor Sophie Séguin, seconded by Councillor Julie Halde, and resolved:

To confirm and approve the disbursements for the period between January 1st to January 31, 2025:

Payroll: \$2,490,965

Suppliers and other payments: \$2,714,580

Insurance : \$33,279

Financing costs : \$41

Total disbursements: \$5,238,865

CARRIED UNANIMOUSLY

11. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 5 555 000 \$ qui sera réalisé le 7 mars 2025

RÉSOLUTION N° 25-02-11

Objet : Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 5 555 000 \$ qui sera réalisé le 7 mars 2025

RESOLUTION NO. 25-02-11

Subject: Concordance and short-term resolution relating to a bond loan in the amount of \$5,555,000 to be completed on March 7, 2025

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Mont-Royal souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 5 555 000 \$ qui sera réalisé le 7 mars 2025, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
E-1204	100 200 \$
E-1302	200 400 \$
E-1303	207 500 \$
E-1402	145 600 \$

E-1403	609 400 \$
E-1901	186 100 \$
E-1901	125 200 \$
E-1901	143 100 \$
E-1902	1 651 500 \$
E-1903	1 343 100 \$
E-1904	52 700 \$
E-1905	790 200 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros E-1204, E-1302, E-1303, E-1402, E-1403, E-1901, E-1902, E-1904 et E-1905, la Ville de Mont-Royal souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements ;

Sur proposition de la conseillère Sophie Séguin, appuyé par la conseillère Julie Halde, il est résolu :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. Les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 7 mars 2025 ;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 7 mars et le 7 septembre de chaque année ;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7) ;
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS ;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents ;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises » ;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE NATIONALE DU CANADA
 SUCCURSALE 00761
 1319 CANORA
 MONT-ROYAL, QC
 H3P 2J5

8. Que les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Mont-Royal, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées ;

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros E-1204, E-1302, E-1303, E-1402, E-1403, E-1901, E-1902, E-1903 et E-1905 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 7 mars 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

12. Accès aux services en ligne de Revenu Québec

RÉSOLUTION N° 25-02-12

Objet : Accès aux services en ligne de Revenu Québec

Sur proposition de la conseillère Maryam Kamali Nezhad, appuyé par le conseiller Daniel Pilon, il est résolu :

D'autoriser Madame Isabelle Sheehan, Cheffe de division -Ressources matérielles et Madame Nathalie Rhéaume, trésorière et directrice des Ressources matérielles d'agir au nom et pour le compte de Ville de Mont-Royal quant aux services en ligne de Revenu Québec. À cette fin, elles sont autorisées à :

- Inscrire la Ville de Mont-Royal aux fichiers de Revenu Québec ;
- Gérer l'inscription de la Ville de Mont-Royal à ClicSécur - Entreprise ;
- Gérer l'inscription de la Ville de Mont-Royal à « Mon dossier » pour les entreprises et à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin ;
- Remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de la municipalité, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration ;
- Signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de la municipalité, d'y renoncer ou le révoquer, selon le cas;
- Consulter le dossier de la Ville de Mont-Royal et agir au nom et pour le compte de la municipalité, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de la municipalité pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne);

D'accepter que le ministre du Revenu communique au représentant, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur la municipalité et qui sont nécessaires à l'inscription à « Mon dossier » pour les entreprises ou aux fichiers de Revenu Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 25-02-12

Subject: Access for the Revenu Québec online services

It was moved by Councillor Maryam Kamali Nezhad, seconded by Councillor Daniel Pilon, and resolved:

To authorize Mrs. Isabelle Sheehan, Division Head - Financial Resources and Mrs. Nathalie Rhéaume, Treasurer and Director of Material Resources to act in the name and on behalf of the Town of Mount Royal for Revenu Québec online services. To this end, they are authorized to :

- Register the Town of Mount Royal with Revenu Québec files;
- Manage the Town of Mount Royal inscription to ClicSécur - Enterprise
- Manage the Town of Mount Royal registration with "Mon dossier" for the enterprise and do all that is useful and necessary for this purpose;
- Fulfill the roles and assume the responsibilities of the person responsible for electronic services as described in the terms of use "Mon dossier" for business, in particular by granting authorization or power of attorney to users of the Town, as well as to other businesses.
- Sign an authorization or power of attorney under the name and on behalf of the Town, to waive or revoke, as appropriate.
- Consult the Town's file and act in the name and on behalf of the municipality, for all taxation years (past, current and future), including the power to participate in any negotiation with Revenu Québec, with regard to all information the latter may require concerning the municipality for the application or enforcement of tax laws, of Excise Tax Act and the Act to facilitate the payment of support, by getting in touch with Revenu Québec by all communication facilities (phone, in person, in writing or through online services);
- To accept that the Minister of Revenue communicate with the representative, by phone, in person, in writing or by electronic means according to the information at its disposal and that is necessary for registration in "Mon dossier" for businesses or in "Revenu Québec" files.

CARRIED UNANIMOUSLY

13. Collecte et déchetage de branches d'arbres

RÉSOLUTION N° 25-02-13

Objet : Collecte et déchetage de branches d'arbres

Sur proposition du conseiller Antoine Tayar, appuyé par la conseillère Caroline Decaluwe, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 78 400,00 \$ (taxes incluses) en 2025 pour la collecte et le déchetage de branches d'arbres comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;

D'autoriser une dépense annuelle de 78 400,00 \$ (taxes incluses) en 2026, 2027, 2028 et 2029 plus les coûts associés à l'ajustement selon l'IPC pour la collecte et le déchetage de branches d'arbres comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;

D'accorder à la compagnie ORANGE PAYSAGEMENT INC. le contrat C-2025-09 à cette fin, aux prix unitaires soumis pour un montant total de 71 296,00 \$ (taxes incluses) pour la première année et au même montant, mais ajusté annuellement selon l'IPC pour les années subséquentes, le tout conformément aux documents d'appel d'offres ;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance : Budget de fonctionnement de 2025 à 2029

Imputation : 02-762-00-453 « Intervention due à l'agrite du frêne »

Contrat : 356 480,00\$ (taxes incluses) pour 5 ans plus les coûts associés à l'ajustement selon l'IPC de 2026 à 2029;

Dépenses : 392 000,00\$ (taxes incluses) pour 5 ans plus les coûts associés à l'ajustement selon l'IPC de 2026 à 2029;

Crédit: 357 948,25\$ pour 5 ans plus les coûts associés à l'ajustement selon l'IPC de 2026 à 2029.

Pour les années 2026, 2027, 2028 et 2029, les crédits requis à cette fin seront maintenus dans l'enveloppe budgétaire de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 25-02-13

Subject: Collection and Shredding of Tree Branches

It was moved by Councillor Antoine Tayar, seconded by Councillor Caroline Decaluwe, and resolved:

To authorize an expense of \$78,400.00 (taxes included) in 2025 for the collection and shredding of tree branches including all incidental costs, if applicable;

To authorize an annual expense of \$78,400.00 (taxes included) in 2026, 2027, 2028 and 2029 plus the costs associated with the IPC adjustment for the collection and shredding of tree branches including all incidental costs, if applicable;

To award to ORANGE PAYSAGEMENT INC. contract C-2025-09 for this purpose, at the unit prices submitted for a total amount of \$71,296.00 (taxes included) for the first year and at the same amount, but adjusted annually according to the IPC for subsequent years, all in accordance with the tender documents;

To charge the expenses associated with this contract as follows:

Source: Operating budget from 2025 to 2029

Appropriation: 02-762-00-453 "Intervention due à l'agrite du frêne"

Contract: \$356,480.00 (taxes included) for 5 years plus costs associated with the IPC adjustment from 2026 to 2029;

Expenses: \$392,000.00 (taxes included) for 5 years plus costs associated with the IPC adjustment from 2026 to 2029;

Credit: \$357,948.25 for 5 years plus costs associated with the IPC adjustment from 2026 to 2029.

For the years 2026, 2027, 2028 and 2029, the credits required for this purpose will be maintained in the Town budget envelope.

CARRIED UNANIMOUSLY

14. Essouchement des arbres publics

RÉSOLUTION N° 25-02-14

Objet : Essouchement des arbres publics

Sur proposition de la conseillère Maya Chammas, appuyé par le conseiller Daniel Pilon, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 260 000,00\$ (taxes incluses) en 2025 pour le contrat d'essouchement des arbres publics selon le prix unitaire inscrit au bordereau des prix, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à la compagnie ARBO-DESIGN INC., le renouvellement du contrat C-2024-32 à cette fin, au prix de 237 516,56 \$ (taxes incluses) ajusté selon l'IPC pour la saison 2025, avec option de renouvellement au gré de la ville pour l'année 2026, conformément aux documents d'appel d'offres;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit:

Provenance : Budget de fonctionnement 2025

Imputation: 02-762-00-458 « Services extérieurs - Abattage et Essouchage »

Contrat : 237 516,56 \$ (taxes incluses)
Dépense : 260 000,00 \$ (taxes incluses)
Crédit : 237 414,66 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 25-02-14

Subject: Stump grinding of public trees

It was moved by Councillor Maya Chammas, seconded by Councillor Daniel Pilon, and resolved:

To authorize an expense of \$260,000.00 (taxes included) in 2025 for the contract for the grubbing of public trees according to the unit price listed in the price schedule, including all incidental costs, if applicable;

To award ARBO-DESIGN INC., the renewal of contract C-2024-32 for this purpose, at a price of \$237,516.56 (taxes included) adjusted according to the IPC for the 2025 season, with an option to renew at the Town discretion for the year 2026, in accordance with the tender documents;

To allocate the expenses associated with this contract as follows:

Source: 2025 Operating Budget

Appropriation: 02-762-00-458 "Services extérieurs - Abattage et Essouchage"

Contract: \$237,516.56 (taxes included)
Expense: \$260,000.00 (taxes included)
Credit: \$237,414.66

CARRIED UNANIMOUSLY

15. Pose de gazon en plaques suite à des travaux d'essouchement

RÉSOLUTION N° 25-02-15

Objet : Pose de gazon en plaques suite à des travaux d'essouchement

Sur proposition de la conseillère Julie Halde, appuyé par la conseillère Maryam Kamali Nezhad, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 111 300,00 \$ (taxes incluses) en 2025 pour la pose de gazon en plaques suite à des travaux d'essouchement, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;

D'accorder le renouvellement du contrat (C-2024-33) à la compagnie 178001 CANADA INC./ GROUPE NICKY à cette fin aux prix unitaires soumis, pour la deuxième année d'option du contrat, soit au prix total de 101 223,50 \$ (taxes incluses) ajusté selon l'IPC pour la saison 2025, le tout conformément aux documents d'appel d'offres ;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit:

RESOLUTION NO. 25-02-15

Subject: Laying turf following stump removal work

It was moved by Councillor Julie Halde, seconded by Councillor Maryam Kamali Nezhad, and resolved:

To authorize an expense of \$111,300.00 (taxes included) in 2025 for the installation of turf following stump removal work, including all incidental costs, if applicable;

To award the renewal of the contract (C-2024-33) to the company 178001 CANADA INC./ GROUPE NICKY for this purpose at the unit prices submitted, for the second option year of the contract, i.e., at the total price of \$101,223.50 (taxes included) adjusted according to the IPC for the 2025 season, all in accordance with the call for tender documents;

To charge the expenses associated with this contract as follows:

Provenance : Budget de fonctionnement 2025

Source: 2025 Operating Budget

Imputation : 02-762-00-458 « Services extérieurs - Essouchement »

Appropriation : 02-762-00-458 "Services externes - Essouchement"

Contrat : 101 223,50 \$ (taxes incluses)
Dépense : 111 300,00 \$ (taxes incluses)
Crédit : 101 631,74 \$

Contract: \$101,223.50 (taxes included)
Expense: \$111,300.00 (taxes included)
Credit: \$101,631.74

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

16. Abattage des arbres publics

RÉSOLUTION N° 25-02-16

RESOLUTION NO. 25-02-16

Objet : Abattage des arbres publics

Subject: Felling of public trees

Sur proposition du conseiller Daniel Pilon, appuyé par le conseiller Antoine Tayar, il est résolu :

It was moved by Councillor Daniel Pilon, seconded by Councillor Antoine Tayar, and resolved:

D'autoriser une dépense de 280 500,00 \$ (taxes incluses) en 2025 pour l'abattage des arbres publics, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

To authorize an expense of \$280,500.00 (taxes included) in 2025 for the felling of public trees, including all incidental costs, if applicable;

D'accorder à la compagnie ARBO-DESIGN INC., le renouvellement du contrat C-2024-31 à cette fin, aux prix unitaires soumis, soit au prix total de 254 995,69 \$ (taxes comprises) ajusté selon l'IPC pour la saison 2025, le tout conformément aux documents d'appel d'offres;

To award ARBO-DESIGN INC., the renewal of contract C-2024-31 for this purpose, at the unit prices submitted, i.e., at the total price of \$254,995.69 (taxes included) adjusted according to the IPC for the 2025 season, all in accordance with the tender documents;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit:

To charge the expenses associated with this contract as follows:

Provenance: Budget de fonctionnement 2025

Source: 2025 Operating Budget

Imputation : 02-762-00-458 « Services extérieurs - Abattage et essouchage »

Appropriation: 02-762-00-458 "Services extérieurs - Abattage et essouchage"

Contrat : 254 995,69 \$ (taxes incluses)
Dépense : 280 500,00 \$ (taxes incluses)
Crédit : 256 133,89 \$

Contract: \$254,995.69 (taxes included)
Expense: \$280,500.00 (taxes included)
Credit: \$256,133.89

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

17. Renouvellement et octroi des contrats de fourniture, sur demande, d'essence ordinaire sans plomb et mazout piloté par la Ville de Montréal

RÉSOLUTION N° 25-02-17

Objet : Renouvellement et octroi des contrats de fourniture, sur demande, d'essence ordinaire sans plomb et mazout piloté par la Ville de Montréal

Sur proposition de la conseillère Maryam Kamali Nezhad, appuyé par la conseillère Maya Chammas, il est résolu :

D'accorder à Produits Suncor Énergie, S.E.N.C., le renouvellement du contrat pour l'essence ordinaire sans plomb pour la Ville de Mont-Royal, pour la période du 4 janvier 2025 au 3 janvier 2026 aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour cette soumission par la Ville de Montréal ;

D'accorder à Corporation Parkland, le renouvellement du contrat pour le mazout pour la Ville de Mont-Royal, pour la période du 4 janvier 2025 au 3 janvier 2026 aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour cette soumission par la Ville de Montréal ;

D'autoriser la directrice générale à procéder aux achats d'essence ordinaire sans plomb, de mazout tel que requis pour combler les besoins opérationnels de la Ville, et ce, à l'intérieur du cadre financier des budgets adoptés de la Ville, le tout en conformité des dispositions des règlements, des politiques et des procédures de la Ville ;

D'imputer les dépenses associées à cette entente comme suit :

Provenance : Budget de fonctionnement 2025 à 2026

Imputation:

02-219-00-631 « Essence et huile »

02-390-00-631 « Essence et huile »

Pour les années 2026, les crédits requis à cette fin seront maintenus aux enveloppes budgétaires de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 25-02-17

Subject: Renewal and awarding of contracts for supply on request of regular unleaded gasoline and fuel oil piloted by the City of Montreal.

It was moved by Councillor Maryam Kamali Nezhad, seconded by Councillor Maya Chammas, and resolved:

To grant to Suncor Energy Products, S.E.N.C., the renewal of the contract for regular unleaded gasoline for the Town of Mount Royal, for the period from January 4, 2025, to January 3, 2026, at the unit prices of its bid, in accordance with the call for tender documents prepared for this bid by the City of Montreal;

To grant to Corporation Parkland, the renewal of the fuel oil contract for the Town of Mount Royal, for the period from January 4, 2025, to January 3, 2026, at the unit price of its bid, in accordance with the call for tender documents prepared for this submission by the City of Montreal

To authorize the Town Manager to make purchases of regular unleaded gasoline and fuel oil as required to meet the operational needs of the Town, within the financial framework of the Town's adopted budgets, all in compliance with the provisions of the Town's regulations, policies and procedures;

To charge the expenses associated with this contract as follows:

Source: Operating Budget 2025 to 2026

Appropriation :

02-219-00-631 « Gaz and oil »

02-390-00-631 « Gaz and oil »

For the year 2026, credits required for this expense will be maintained in the budget.

CARRIED UNANIMOUSLY

18. Réfection partielle de la toiture (toit vert) de la bibliothèque

RÉSOLUTION N° 25-02-18

Objet : Réfection partielle de la toiture (toit vert) de la bibliothèque

Sur proposition de la conseillère Caroline Decaluwe, appuyé par le conseiller Sébastien Dreyfuss, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 169 600 \$ (taxes incluses) pour la réfection partielle de la toiture (toit vert) de la bibliothèque, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;

D'accorder à la compagnie COUVREUR RB PROULX INC. le contrat (C-2024-09) au montant de 135 102,21 \$ (taxes incluses), conformément aux documents d'appel d'offres ;

D'autoriser la directrice générale à octroyer les divers contrats requis à l'exécution de ce projet, le tout selon les procédures et les politiques de la Ville ;

D'imputer les dépenses associées au nouveau contrat comme suit :

Provenance : Règlement d'emprunt E-2201 (amortissement de 25 ans)

Imputation :

Projet : 2022-710-10 (PTI 2022) « Bibliothèque - Réfection partielle de la toiture (toit vert) ».

Compte budgétaire : 22-700-00-722

Contrat : 135 102,21 \$ (taxes incluses)
Dépense : 169 600,00 \$ (taxes incluses)
Crédits : 154 867,41 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 25-02-18

Subject: Partial roof reconstruction (green roof) of the library

It was moved by Councillor Caroline Decaluwe, seconded by Councillor Sébastien Dreyfuss, and resolved:

To authorize an expense of \$169,600 (taxes included) for the partial roof reconstruction (green roof) of the library, including all incidental costs, if applicable;

To award to the company COUVREUR RB PROULX INC. contract (C-2024-09) in the amount of \$135,102.21 (taxes included), in accordance with the tendering documents;

To authorize the town manager to award the various contracts required for the execution of this project, all according to the procedures and policies of the Town;

To charge the expenses associated with the new contract as follows:

Source: Loan By-Law E-2201 (25-year amortization)

Appropriation:

Project: 2022-710-10 (PTI 2022) "Library - Partial roof reconstruction (green roof)".

Budget account: 22-700-00-722

Contract: \$135,102.21 (taxes included)
Expense: \$169,600.00 (taxes included)
Credits: \$154,867.41

CARRIED UNANIMOUSLY

19. Renouveler le contrat pour la programmation du camp de basketball pour 2025

RÉSOLUTION N° 25-02-19

Objet : Renouveler le contrat pour la programmation du camp de basketball pour 2025

Avant le début des délibérations sur ce point, la conseillère Maya Chammas déclare son intérêt pécuniaire particulier.

Sur proposition du conseiller Sébastien Dreyfuss, appuyé par le conseiller Antoine Tayar, il est résolu :

D'accepter l'option de renouvellement avec « LES SPORTS VIDA SANA » pour la saison 2025, tel qu'indiqué dans l'appel d'offres d'origine intitulé « Programmation d'un camp de basketball pour 2024 », au montant de 245 \$ par enfant par semaine ;

D'imputer cette dépense jusqu'à concurrence de 58 700 \$ (taxes incluses) aux activités financières de 2025, poste budgétaire 02-754-11-447 ;

Toute dépense excédentaire à 58 700 \$ sera comblée par les revenus excédentaires perçus avec les inscriptions au camp.

Abstention : Conseillère Maya Chammas

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 25-02-19

Subject: Renewal of contract for Basketball Camp for 2025

It was moved by Councillor Sébastien Dreyfuss, seconded by Councillor Antoine Tayar, and resolved:

To accept the renewal option with "LES SPORTS VIDA SANA" for the 2025 season, as indicated in the original tender call entitled "Programmation d'un camp de basketball pour 2024" in the amount of \$245 per child per week;

To charge this expenditure up to \$58,700 (taxes included) to the 2025 financial activities, budget item 02-754-11-447;

Any expenditure in excess of \$58,700 will be covered by the additional revenues received from the registrations.

Abstention: Councillor Maya Chammas

CARRIED UNANIMOUSLY

20. Renouvellement du contrat pour l'entretien de nos terrains sportifs et tennis et des chalets aux parcs Mohawk et Connaught pour la saison 2025 (SMP-2022-42)

RÉSOLUTION N° 25-02-20

Objet : Renouvellement du contrat pour l'entretien de nos terrains sportifs et tennis et des chalets aux parcs Mohawk et Connaught pour la saison 2025 (SMP-2022-42)

Sur proposition de la conseillère Maryam Kamali Nezhad, appuyé par la conseillère Sophie Séguin, il est résolu :

D'accepter l'option de renouvellement pour la saison 2025, tel qu'indiqué dans l'appel d'offres original de "CG et associés Inc.", au prix total de 327 330,20 \$ (taxes incluses) pour l'entretien des terrains sportifs, des tennis et des chalets aux parcs Mohawk et Connaught ;

D'accorder à «CG et associés Inc. », le contrat à cette fin, au montant de 327 330,20 \$ (taxes incluses) pour la saison 2025 ;

D'autoriser une dépense de 327 330,20 \$ (taxes incluses) pour l'entretien de nos terrains sportifs, des tennis et des chalets aux parcs Mohawk et Connaught, et ce, durant la saison 2025 ;

D'imputer la dépense associée à ce contrat jusqu'à concurrence de 327 330,20 \$ (taxes incluses) comme suit :

RESOLUTION NO. 25-02-20

Subject: Renewal of the contract for the maintenance of sports fields and tennis courts and chalets at Mohawk and Connaught Park for the 2025 season (SMP-2022-42)

It was moved by Councillor Maryam Kamali Nezhad, seconded by Councillor Sophie Séguin, and resolved:

To accept the renewal option for the 2025 season, as indicated in the original tender from "CG et associés Inc." for a total price of \$327,330.20 (taxes included) for the maintenance of sports fields and tennis courts and chalets at Mohawk and Connaught Park;

To award to "CG et associés Inc.", the contract for this work, for an amount of \$327,330.20 (taxes included) for the 2025 season;

To authorize an expense of \$327,330.20 (taxes included) for the maintenance of sports fields and tennis courts and chalets at Mohawk and Connaught Park for the 2025 season;

To charge this expenditure up to \$327,330.20 (taxes included) as follows:

Provenance : Budget de fonctionnement 2025

Source: 2025 Operating Budget

Imputation : 284 000 \$ au 02-756-01-447
« Services extérieurs terrains de tennis »
43 330,20 \$ au 02-794-02-529 « Entretien et
réparations- Country Club »

Appropriation: \$284 000 to 02-756-01-447
"Services extérieurs terrains de tennis"
\$43,330.20 to 02-794-02-529 « Entretien et
réparations- Country Club »

Montant Total : 327 330,20 \$ (taxes incluses)

Total amount: \$327,330.20 (taxes included)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

21. Services professionnels pour la construction d'une boucle d'énergie aérothermique et travaux connexes pour optimiser la consommation d'énergie de nos bâtiments dans le parc Danyluk

RÉSOLUTION N° 25-02-21

RESOLUTION NO. 25-02-21

Objet : Services professionnels pour la construction d'une boucle d'énergie aérothermique et travaux connexes pour optimiser la consommation d'énergie de nos bâtiments dans le parc Danyluk

Subject: Professional services for construction of an aérothermal energy loop and related work to optimize the energy consumption of our buildings in Danyluk Park

ATTENDU QUE les membres du conseil ont réfléchi et discuté sur le dossier d'une boucle énergétique ;

WHEREAS Council members discussed and reflected on the aérothermal energy loop project;

ATTENDU QUE des services professionnels sont requis pour débiter les étapes de réalisation du projet ;

WHEREAS professional services are required to begin the implementation of the project;

ATTENDU QUE le conseil municipal doit utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres pour l'octroi de contrats relatifs à la fourniture de services professionnels de plus de 133 799 \$;

WHEREAS the municipal council must use a bid weighting and evaluation system for professional services to award contracts of professional services of over \$133,799;

ATTENDU QUE la Ville utilisera un système de pondération et d'évaluation des offres dans le cadre du mandat de services professionnels pour la préparation des plans et devis en construction.

WHEREAS the Town will use a bid weighting and evaluating system for awarding a contract for the professional services for the preparation of construction plans and specifications.

Sur proposition du conseiller Sébastien Dreyfuss, appuyé par la conseillère Maryam Kamali Nezhad, il est résolu :

It was moved by Councillor Sébastien Dreyfuss, seconded by Councillor Maryam Kamali Nezhad, and resolved:

D'approuver le système de pondération et d'évaluation des offres pour les services professionnels pour la préparation des plans et devis en construction d'une boucle d'énergie aérothermique et travaux connexes pour optimiser la consommation d'énergie de nos bâtiments dans le parc Danyluk.

To approve the bid weighting and evaluating system for the professional services for the preparation of construction plans and specifications for an aérothermal energy loop and related work to optimize the energy consumption of our buildings in Danyluk Park.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

22. Reconduire le projet de Cuisine de rue pour la saison 2025

RÉSOLUTION N° 25-02-22

Objet : Reconduire le projet de Cuisine de rue pour la saison 2025

Sur proposition de la conseillère Julie Halde, appuyé par la conseillère Sophie Séguin, il est résolu :

De renouveler le projet de cuisine de rue au parc Connaught durant l'été 2025 ;

De renouveler le partenariat avec l'Association des restaurateurs de rue du Québec ;

D'autoriser le greffier ou la greffière adjointe à signer tout document relatif au projet de cuisine de rue pour la saison 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 25-02-22

Subject: Renewal of the food truck project for the 2025 Summer season

It was moved by Councillor Julie Halde, seconded by Councillor Sophie Séguin, and resolved:

To renew the project for food trucks at Connaught Park during the 2025 summer period;

To renew the partnership with the "Association des restaurateurs de rue du Québec";

To authorize the Town Clerk or his assistant to sign all documents pertaining to the food truck project for 2025.

CARRIED UNANIMOUSLY

23. Recommandations du Comité consultatif d'urbanisme

RÉSOLUTION N° 25-02-23

Objet : Recommandations du Comité consultatif d'urbanisme

Sur proposition de la conseillère Caroline Decaluwe, appuyé par le conseiller Daniel Pilon, il est résolu :

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation favorable du CCU lors de la réunion virtuelle tenue le 24 janvier 2025;

Plan n° 2 : 115 Dobie pour « Réfection des façades » sous la réserve suivante :

- la pierre naturelle existante doit être préservée, car sa couleur et sa texture sont typiques des maisons de VMR et c'est un élément architectural à conserver ;

Plan n° 3 : 640 Mitchell pour « Modification au PIIA : Agrandissement au-dessus du garage à gauche » ;

Plan n° 5 : 55 Vivian pour « Modification au PIIA : Brique » ;

Plan n° 6 : 25 Glengarry pour « Travaux sans permis : Modification de la marquise, du mur de soutènement et des rampes à l'entrée » ;

DE REFUSER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation non favorable du CCU lors de la réunion virtuelle tenue le 24 janvier 2025 :

Plan n° 7 : 305 Glengarry pour « Travaux débutés sans permis : Changement de revêtement extérieur, du muret de pierre et du perron à l'entrée », non favorable selon les motifs suivants :

RESOLUTION NO. 25-02-23

Subject: CCU recommendations

It was moved by Councillor Caroline Decaluwe, seconded by Councillor Daniel Pilon, and resolved:

TO APPROVE the PIIA plans that have been the subject of a favourable recommendation from the CCU at its virtual meeting held on January 24, 2025;

Plan no. 2: 115 Dobie for "Renovation of facades"; subject to the following:

- the existing natural stone should be preserved, as its colour and texture are typical of TMR homes and it is an architectural element to be preserved;

Plan no. 3: 640 Mitchell for "PIIA modification: Extension above garage";

Plan no. 5: 55 Vivian for "Modification to PIIA: Brick";

Plan no. 6: 25 Glengarry for "Work without a permit: Modification of awning, retaining wall and entrance ramps";

TO REFUSE the PIIA plans that have been the subject of a non-favourable recommendation of the CCU at its virtual meeting held on January 24, 2025:

Plan no. 7: 305 Glengarry for "Work without a permit: Change of exterior siding, stone wall and entrance stoop"; not favourable due to the following:

- la nouvelle brique de béton est refusée ;

- la pierre naturelle et le revêtement d'aluminium d'origine doivent être préservés. La ligne horizontale existante avant les travaux était un détail architectural à conserver ;

- le muret de pierre et le perron à l'entrée doivent retourner à l'état d'origine, car ce sont des éléments architecturaux d'importance.

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation favorable du CCU lors de la réunion virtuelle tenue le 7 février 2025 ;

Plan n° 3 : 1925 Hanover pour « Modification de fenêtre et élargissement léger des ouvertures » sous la réserve suivante :

- la coloration des portes et fenêtres devrait être de la couleur GENTEK charbon, comme les fascias et porte de garage ;

Plan n° 6 : 549 Chester pour « Nouvelle construction : Profondeur de la projection », sous les réserves suivantes :

- important d'avoir un débord de toit prononcé de 12" min;

- 9" recevable pour les « boîtes » / « pop-out », projection des fenêtres ;

- maintenir croisillon avec briques selon les échantillons fournis ton sur ton ;

- fenêtre givrée à maintenir et non en PVC ;

Plan n° 7 : 107 Beverley pour « Réfection des façades et de la toiture en cour arrière », sous les réserves suivantes :

- la toiture de l'agrandissement doit être maintenue à 3 versants avec des bardeaux d'asphalte, tel que l'existant ;

- le revêtement en aluminium proposé au toit est donc non recevable ;

Plan n° 8 : 1242 Beaumont pour « Installation d'une nouvelle enseigne commerciale pour le « Mondou » sous la réserve suivante :

- l'enseigne doit suivre l'alignement et la hauteur de l'enseigne du commerce à côté (Dentiste).

DE REFUSER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation non favorable du CCU lors de la réunion virtuelle tenue le 7 février 2025 :

Plan n° 10 : 2797 Graham pour « Modification des façades », non favorable selon les motifs suivants :

- la proposition dénature la maison actuelle, car la pierre en façade donne un aspect trop massif et lourd ;

- new concrete brick is rejected;

- the original natural stone and aluminum cladding must be preserved. The existing horizontal line was an architectural detail to be preserved;

- the stone wall and stoop at the entrance must be returned to their original state, as they are important architectural features.

TO APPROVE the PIIA plans that have been the subject of a favourable recommendation from the CCU at its virtual meeting held on February 7, 2025;

Plan no. 3: 1925 Hanover for "Window modifications and slight enlargement of openings"; subject to the following:

- doors and windows should be coloured GENTEK charcoal, like fascias and garage door;

Plan no. 6: 549 Chester for "New construction: Depth of projection"; subject to the following:

- important to have a pronounced roof overhang of 12" min;

- 9" acceptable for "boxes" / "pop-outs", window projections;

- maintain cross-bracing with bricks according to tone-on-tone samples supplied;

- maintain frosted window, not PVC;

Plan no. 7: 107 Beverley for "Renovation of rear courtyard facades and roof"; subject to the following:

- the roof of the extension is to be maintained as a 3-sided roof with asphalt shingles, just like the existing one;

- the proposed aluminum cladding on the roof is therefore inadmissible;

Plan no. 8: 1242 Beaumont for "Installation of a new commercial sign for "Mondou"; subject to the following:

- the sign must follow the alignment and height of the sign of the business next door (Dentist).

TO REFUSE the PIIA plans that have been the subject of a non-favourable recommendation of the CCU at its virtual meeting held on February 7, 2025:

Plan no. 10: 2797 Graham for "Facade modifications", not favourable due to the following:

- The proposal distorts the existing house, as the stone on the facade makes it look too massive and heavy;

- revêtement de clin d'aluminium et de brique existants à préserver sur les façades, car la coupure des matériaux amène un aspect distinctif à la maison (Revêtement de type léger) ;

- les fenêtres à petits carreaux sont refusées, mais les modulations des fenêtres proposées sont acceptées ;

- la couleur des soffites et des gouttières doit être la même que les fenêtres et les portes pour s'uniformiser avec le reste de la maison ;

Plan n° 11 : 870 Marlboro pour « Retrait de la cheminée », non favorable selon les motifs suivants :

- le retrait de la cheminée n'est pas justifié ;

- la cheminée d'origine doit être maintenue, car c'est un détail architectural d'importance de la maison.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- Existing aluminum and brick cladding to be preserved on facades, as the break in materials brings a distinctive look to the house (Light type cladding);

- small-paned windows are rejected, but proposed window modulations are accepted;

- soffits and gutters must be the same colour as windows and doors, to blend in with the rest of the house;

Plan no. 11: 870 Marlboro for "Chimney removal", not favourable due to the following:

- removal of the chimney is not justified;

- the original chimney must be maintained, as it is an important architectural detail of the house.

CARRIED UNANIMOUSLY

24. Adoption du Règlement N° 1443-2 modifiant le Règlement N° 1443 de construction en ce qui a trait aux travaux de plomberie

RÉSOLUTION N° 25-02-24

Objet : Adoption du Règlement N° 1443-2 modifiant le Règlement N° 1443 de construction en ce qui a trait aux travaux de plomberie

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), le Règlement N° 1443-2 modifiant le Règlement N° 1443 de construction en ce qui a trait aux travaux de plomberie a été précédé d'un dépôt et d'un avis de motion donné le 21 janvier 2025 ;

Sur proposition de la conseillère Sophie Séguin, appuyé par la conseillère Julie Halde, il est résolu :

D'adopter le Règlement N° 1443-2 modifiant le Règlement N° 1443 de construction en ce qui a trait aux travaux de plomberie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 25-02-24

Subject: Adoption of By-law No. 1443-2 amending Construction By-law No. 1443 with respect to plumbing work

WHEREAS in accordance with section 356 of *Cities and Towns Act* (CQLR Chapter C-19), By-law No. 1443-2 amending Construction By-law No. 1443 with respect to plumbing work was preceded by a filing and a notice of motion given on January 21, 2025;

It was moved by Councillor Sophie Séguin, seconded by Councillor Julie Halde, and resolved:

To adopt By-law No. 1443-2 amending Construction By-law No. 1443 with respect to plumbing work.

CARRIED UNANIMOUSLY

25. **Adoption du Règlement N° 1444-4 modifiant le Règlement N° 1444 sur les permis et certificats en ce qui a trait au permis de construction pour des travaux de plomberie**

RÉSOLUTION N° 25-02-25

Objet : Adoption du Règlement N° 1444-4 modifiant le Règlement N° 1444 sur les permis et certificats en ce qui a trait au permis de construction pour des travaux de plomberie

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), le Règlement N° 1444-4 modifiant le Règlement N° 1444 sur les permis et certificats en ce qui a trait au permis de construction pour des travaux de plomberie a été précédé d'un dépôt et d'un avis de motion donné le 21 janvier 2025 ;

Sur proposition de la conseillère Caroline Decaluwe, appuyé par le conseiller Daniel Pilon, il est résolu :

D'adopter le Règlement N° 1444-4 modifiant le Règlement N° 1444 sur les permis et certificats en ce qui a trait au permis de construction pour des travaux de plomberie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 25-02-25

Subject: Adoption of By-law No. 1444-4 amending Permits and Certificates By-law No. 1444 with respect to construction permit for plumbing work

WHEREAS in accordance with section 356 of *Cities and Towns Act* (CQLR Chapter C-19), By-law No. 1444-4 amending Permits and Certificates By-law No. 1444 with respect to construction permit for plumbing work was preceded by a filing and a notice of motion given on January 21, 2025;

It was moved by Councillor Caroline Decaluwe, seconded by Councillor Daniel Pilon, and resolved:

To adopt By-law No. 1444-4 amending Permits and Certificates By-law No. 1444 with respect to construction permit for plumbing work.

CARRIED UNANIMOUSLY

26. **Adoption du Règlement N° 1384-48 modifiant le Règlement N° 1384 sur la circulation et le stationnement en ce qui a trait à la signalisation routière**

RÉSOLUTION N° 25-02-26

Objet : Adoption du Règlement N° 1384-48 modifiant le Règlement N° 1384 sur la circulation et le stationnement en ce qui a trait à la signalisation routière

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), le Règlement N° 1384-48 modifiant le Règlement N° 1384 sur la circulation et le stationnement en ce qui a trait à la signalisation routière a été précédé d'un dépôt et d'un avis de motion donné le 21 janvier 2025 ;

Sur proposition de la conseillère Maya Chammas, appuyé par le conseiller Sébastien Dreyfuss, il est résolu :

D'adopter le Règlement N° 1384-48 modifiant le Règlement N° 1384 sur la circulation et le stationnement en ce qui a trait à la signalisation routière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 25-02-26

Subject: Adoption of By-law No. 1384-48 to amend Traffic and parking By-law No. 1384 with respect to traffic signs

WHEREAS in accordance with section 356 of *Cities and Towns Act* (CQLR Chapter C-19), By-law No. 1384-48 to amend Traffic and parking By-law No. 1384 with respect to traffic signs was preceded by a filing and a notice of motion given on January 21, 2025;

It was moved by Councillor Maya Chammas, seconded by Councillor Sébastien Dreyfuss, and resolved:

To adopt By-law No. 1384-48 to amend Traffic and parking By-law No. 1384 with respect to traffic signs.

CARRIED UNANIMOUSLY

27. Modification au plan d'urbanisme - 1000, chemin Lucerne

RÉSOLUTION N° 25-02-27

Objet : Modification au plan d'urbanisme - 1000, chemin Lucerne

ATTENDU QUE la Ville a reçu une lettre du Ministère de la Culture et des Communications l'avisant qu'une proposition de classement en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel a été reçue pour la Synagogue Beth-El et que celle-ci sera analysée par le Ministère ;

ATTENDU QUE la Ville était en processus de modification réglementaire pour son plan d'urbanisme afin de débiter un processus permettant le redéveloppement éventuel de la synagogue Beth-El ;

Sur proposition de la conseillère Sophie Séguin, appuyé par la conseillère Julie Halde, il est résolu :

De mettre sur pause les étapes de modifications réglementaires requises pour la modification au plan d'urbanisme

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 25-02-27

Subject: Urban plan modification - 1000 Lucerne Road

WHEREAS the Town received a letter from the Ministère de la Culture et des Communications advising that they received a classification request in conformity with the Loi sur le patrimoine culturel for Beth-El synagogue and were analyzing the request;

WHEREAS the Town was in a modification process to amend its urban plan in order to begin a process for the eventual redevelopment of Beth-El synagogue;

It was moved by Councillor Sophie Séguin, seconded by Councillor Julie Halde, and resolved:

To put on pause the next steps required for the modification to the Town's urban plan.

CARRIED UNANIMOUSLY

28. Création et affichage d'un poste permanent de magasinier

RÉSOLUTION N° 25-02-28

Objet : Création et affichage d'un poste permanent de magasinier

Sur proposition du conseiller Antoine Tayar, appuyé par le conseiller Sébastien Dreyfuss, il est résolu :

D'autoriser la création et l'affichage d'un poste de magasinier permanent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 25-02-28

Subject: Creation and posting of a permanent storekeeper position

It was moved by Councillor Antoine Tayar, seconded by Councillor Sébastien Dreyfuss, and resolved:

To authorize the creation and posting of a permanent storekeeper position.

CARRIED UNANIMOUSLY

29. Nomination d'un contremaître – garage

RÉSOLUTION N° 25-02-29

Objet : Nomination d'un contremaître – garage

Sur proposition de la conseillère Julie Halde, appuyé par la conseillère Maryam Kamali Nezhad, il est résolu :

De nommer Monsieur Adrian Bogdan Bujor au poste de contremaître - garage, et ce, en date du 17 mars 2025 ;

RESOLUTION NO. 25-02-29

Subject: Appointment of a Foreman - garage

It was moved by Councillor Julie Halde, seconded by Councillor Maryam Kamali Nezhad, and resolved:

To name Mr. Adrian Bogdan Bujor to the position of Foreman - Garage, effective on March 17, 2025;

D'accorder à Monsieur Adrian Bogdan Bujor une rémunération selon la « Politique de reconnaissance des employés-cadres » avec un salaire annuel de 111 300 \$ (classe 3, échelon 4).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To grant Mr. Adrian Bogdan Bujor a remuneration, according to the "Politique de reconnaissance des employés-cadres", with an annual salary of \$111,300 (class 3, level 4).

CARRIED UNANIMOUSLY

30. Nomination d'une conseillère en acquisition de talents et en gestion de la présence au travail

RÉSOLUTION N° 25-02-30

Objet : Nomination d'une conseillère en acquisition de talents et en gestion de la présence au travail

Sur proposition du conseiller Daniel Pilon, appuyé par le conseiller Antoine Tayar, il est résolu :

De nommer Madame Charlotte de Kertanguy au poste de conseillère en acquisition de talents et en gestion de la présence au travail, et ce, en date du 17 mars 2025 ;

D'accorder à Madame Charlotte de Kertanguy une rémunération selon la « Politique de reconnaissance des employés-cadres » avec un salaire annuel de 109 600 \$ (classe 2, échelon 6);

De nommer Madame Vanessa Abdulezer, actuellement conseillère principale en ressources humaines sur un poste de cheffe de section - ressources humaines, et ce, en date du 17 mars 2025 ;

D'accorder à Madame Vanessa Abdulezer une rémunération selon la « Politique de reconnaissance des employés-cadres » avec un salaire annuel de 140 200 \$ (classe 5, échelon 5).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 25-02-30

Subject: Appointment of a Talent Acquisition and Workplace Attendance Management Advisor

It was moved by Councillor Daniel Pilon, seconded by Councillor Antoine Tayar, and resolved:

To name Ms. Charlotte de Kertanguy to the position of Talent Acquisition and Workplace Attendance Management Advisor, effective on March 17, 2025;

To grant Ms. Charlotte de Kertanguy a remuneration, according to the "Politique de reconnaissance des employés-cadres", with an annual salary of \$109,600 (class 2, level 6);

To name Ms. Vanessa Abdulezer, currently Senior Human Resources Advisor, to the position of Section Head - Human Resources, effective March 17, 2025;

To grant Ms. Vanessa Abdulezer compensation in accordance with the "Politique de reconnaissance des employés-cadres" with an annual salary of \$140,200 (class 5, step 5).

CARRIED UNANIMOUSLY

31. Rapport sur les décisions prises et orientations du conseil au conseil d'agglomération

RÉSOLUTION N° 25-02-31

Objet : Rapport sur les décisions prises et orientations du conseil au conseil d'agglomération

ATTENDU QUE le maire de la Ville doit exposer la position qu'il entend prendre sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 20 février 2025 et discuter de celle-ci avec les autres membres présents afin d'adopter une résolution établissant l'orientation du conseil conformément à l'article 61 (2^o) de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

Sur proposition de la conseillère Maya Chammas, appuyé par la conseillère Caroline Decaluwe, il est résolu :

RESOLUTION NO. 25-02-31

Subject: Report on Decisions rendered and orientations of Council at the Agglomeration Council meeting

WHEREAS the Mayor must set out the position that he intends to take on the matters on the agenda of the February 20, 2025, regular sitting of the Urban Agglomeration Council and discuss that position with the other members present in order to adopt a resolution establishing the council's stance in accordance with section 61 (2^o) of an Act Respecting the Exercise of Certain Municipal Powers in Certain Urban Agglomerations (CQLR, chapter E-20.001).

It was moved by Councillor Maya Chammas, seconded by Councillor Caroline Decaluwe, and resolved:

De mandater le maire, ou son représentant, à assister à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 20 février 2025 afin de prendre toutes les décisions qu'il jugera appropriées sur les dossiers présentés à cette séance en se basant sur l'information qui y sera fournie, et ce, dans l'intérêt supérieur de la Ville de Mont-Royal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To authorize the Mayor, or his representative, to attend the February 20, 2025, agglomeration council regular meeting in order to make any decisions he deems appropriate regarding the matters presented at this meeting based on the information provided during this meeting and in the best interests of the Town of Mount Royal.

CARRIED UNANIMOUSLY

32. Période de questions du public

Le maire ouvre la deuxième période de questions à 20 h 18, il répond aux questions de 8 citoyens et la période de questions se termine à 20 h 39.

33. Levée de la séance

RÉSOLUTION N° 25-02-32

Objet : Levée de la séance

ATTENDU QUE tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés ;

Sur proposition de la conseillère Caroline Decaluwe, appuyé par la conseillère Sophie Séguin, il est résolu :

De lever la séance à 20 h 40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le maire,

(signé Peter J. Malouf)

Peter J. Malouf

RESOLUTION NO. 25-02-32

Subject: Closing of Meeting

WHEREAS all subjects on the Agenda are exhausted;

It was moved by Councillor Caroline Decaluwe, seconded by Councillor Sophie Séguin, and resolved:

To close the meeting at 20:40.

CARRIED UNANIMOUSLY

La greffière adjointe,

(signé Magali Lechasseur)

Magali Lechasseur